

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 76 (1981)
Heft: 5-fr

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Publication de la Ligue suisse
du patrimoine national
Paraît 6 fois par an
Tirage: 20000 (allemand et
français)
Rédaction: Marco Badilatti
Collaborateurs permanents:
Claude Bodinier, Pierre Baertschi,
Christian Schmidt
Adresse:
Rédaction «Heimatschutz»
Case postale, 8032 Zurich
(tél. 01/252 26 60)
Prix de l'abonnement: 15 fr.
Impression et expédition:
Walter-Verlag AG, 4600 Olten

Editorial

Initiative culturelle: succès d'estime

Chers lecteurs,

L'initiative en faveur de la culture a donc abouti: elle a été déposée à la chancellerie fédérale au début d'août, forte de 122 277 signatures valables. Elle demande, pour l'essentiel, que l'aide à la culture soit inscrite dans la Constitution, et que la Confédération lui consacre chaque année un pour cent de ses dépenses. Le principe d'une telle aide, en soi, n'est pas contesté; et comme la question de savoir si elle doit être publique ou privée divise nos propres rangs, laissons-la de côté.

Depuis l'introduction du droit d'initiative fédéral, il y a 90 ans, il a été utilisé 137 fois, et seules 7 modifications constitutionnelles ont été acceptées. C'est dire que cet instrument est impropre à faire passer des nouveautés dans notre régime politique. L'initiative culturelle va-t-elle donc subir le même sort que la plupart de celles qui l'ont précédée? On peut le penser à d'autant plus forte raison que les projets de nature politico-financière ont justement toujours eu beaucoup de peine, chez nous, à s'imposer.

Mais l'apparence est trompeuse et les initiatives ont souvent plus d'effet que ne le donnent à croire les résultats des urnes; cela se confirme aujourd'hui déjà en la circonstance: l'initiative culturelle a lancé une idée, dont on discute, qui jusqu'à présent était quasiment tabou dans les milieux politiques et n'avait aucune chance en regard des grands sujets économiques et sociaux. Elle a en outre contribué à délier les cordons de la bourse fédérale, particulièrement serrés en matière de culture: la Fondation Pro Helvetia va disposer maintenant de sommes beaucoup plus importantes. Enfin, elle montre qu'il est parfaitement possible en ce pays, pour des «outsiders» et sans l'aide de la machinerie des partis, de faire mûrir une idée qui concerne toute la société. Tout cela constitue, pour le moins, et quoi qu'il advienne de cette initiative aux Chambres fédérales et devant le peuple, un incontestable succès d'estime.

Au sommaire

Une loi évaporée?	1
Du premier projet de loi sur la protection de l'environnement, il ne reste plus grand-chose	
Il faut davantage d'argent	4
Maigres semaines, mauvaise récolte	7
Les Suisses sont-ils disposés à s'engager en faveur de leur environnement?	
L'application des prescriptions	10
Ménager les façades de pierre	13
La loi doit aussi contribuer à protéger les façades contre les gaz sulfureux	
Produits chimiques nocifs	15
L'environnement et le bruit des avions	16
Leysin, fief du Club Méditerranée	19
Le retrait du recours contre le projet de 4 télésièges ne résoud pas tous les problèmes de la commune de Leysin	
Pas de carte blanche	22
L'utilisation toujours plus fréquente de matériaux de construction artificiels préoccupe la LSP	
Sondage des lecteurs de la revue	24

Page de couverture: c'est ainsi que Jürg Furrer, du «Nebelspalter», voit l'avènement d'une loi sur la protection de l'environnement.

Marco Badilatti